

Octobre 2013

Mythes et réalités sur la pêche profonde dans l'Atlantique Nord-Est

Après un échange de vues au sein de la Commission PECH le 18 Septembre, dans lequel beaucoup d'inexactitudes ont été formulées au sujet des poissons et de la pêche en eaux profondes, nous tenons à vous offrir la meilleure information disponible concernant le statut et les caractéristiques biologiques des stocks d'eaux profondes, les prises accessoires et les taux de rejets de la pêche en eau profonde, ainsi que les jurisprudences européennes et internationales qui restreignent l'utilisation des chaluts et des filets maillants de fond en eaux profondes.

Mythe 1 : Les stocks d'eaux profondes dans l'Atlantique Nord-Est sont en bon état.

Réalité : Parmi les 54 espèces d'eaux profondes incluses dans la proposition de la Commission, selon le CIEM :

- 21 espèces sont considérées comme épuisées ou en risque d'épuisement
- Le statut de 26 autres espèces est totalement inconnu, car elles n'ont jamais été évaluées
- 5 espèces ont un ou plusieurs stocks qui sont dans un état stable ou légèrement négatif
- 4 espèces ont un ou plusieurs stocks qui sont dans un état inconnu, en raison d'un manque de données
- 3 espèces ont un ou plusieurs stocks qui sont considérés comme étant en bon état

Voir le tableau 1.

Mythe 2: Seulement quelques espèces d'eaux profondes ont des caractéristiques biologiques qui les rendent particulièrement vulnérables à la surpêche.

Réalité : En général, la plupart des espèces d'eaux profondes ont une longévité importante, une croissance lente, une maturité sexuelle tardive et une fécondité faible. Sur les 30 espèces pour lesquelles un âge maximum a été estimé, la moyenne est de 36 ans (voir le tableau 1). Pour les 20 espèces pour lesquelles l'âge à maturité sexuelle a été estimé, la moyenne est de 12 ans (voir le tableau 1).

A titre de comparaison, l'anchois (*Engraulis encrasicolus*) atteint la maturité à 1 an et vit 4 ans ; le merlu (*Merluccius merluccius*) atteint la maturité à 3-8 ans et vit jusqu'à 20 ans et la morue (*Gadus morhua*), qui est une espèce relativement longévive, atteint la maturité à 2-4 ans et vit jusqu'à 25 ans.

Mythe 3 : Les pêcheries d'eaux profondes ne capturent pas un nombre élevé d'espèces non ciblées et ne produisent pas des niveaux élevés de rejets.

Réalité : Les publications scientifiques et rapports techniques des organes consultatifs scientifiques indiquent que le nombre d'espèces non ciblées dépasse souvent largement le nombre d'espèces ciblées et qu'un pourcentage élevé du total des captures est souvent rejeté. Les taux varient entre les flottes (en fonction de la profondeur, des spécificités des engins et des pratiques de pêche), mais le tableau 2 montre que les chaluts de grands fonds de l'UE dans l'Atlantique Nord-Est capturent entre

40 et 100 espèces non ciblées et que les taux moyens de rejet atteignent 50 % du contenu du filet, et 80% dans certains cas.

Mythe 4 : Interdire l'utilisation de chaluts de fond et les filets maillants de fond en eaux profondes est une mesure sans précédent.

Réalité : Ces deux types d'engins de pêche ont déjà été interdits dans certaines organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et dans certaines zones de l'UE, en raison des préoccupations existant quant à leurs impacts sur les habitats profonds et aux niveaux élevés de prises accessoires qui sont générés.

Ci-dessous une liste des exemples d'interdictions existantes :

Les interdictions du chalutage de fond en eaux profondes :

- Commission pour la conservation de la flore marines (CCAMLR) - [Conservation Measure 22-05](#)
- Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) - [Recommandation GFCM/2005/1](#) (interdit au-dessous de 1000 m.)
- Union Européenne - [Regulation \(EC\) No 1568/2005](#) (chalutage interdit aux Açores, à Madère et aux îles Canaries).

Les interdictions des filets maillants en eaux profondes :

- Commission pour la conservation de la flore marines (CCAMLR) - [Conservation Measure 22-04](#)
- Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE) - [Recommandation 3](#) (interdits au-dessous de 200 m.)
 - Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE) - [Recommandation 1/2010](#)
 - Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS) - [Conservation and Management Measure 1.03](#)
 - Union Européenne - [Regulation \(EU\) No 227/2013](#) (interdits au-dessous de 600 m.)
 - Union Européenne - [Regulation \(EC\) No 1568/2005](#) (interdits au-dessous de 200m. aux Açores, Madère et îles Canaries).

Tableau 1**Etat des stocks et caractéristiques biologiques des espèces incluses dans la proposition de la Commission européenne pour un nouveau régime d'accès aux eaux profondes dans l'Atlantique Nord-Est.**

L'état des stocks est indiqué par les symboles suivants:

- ✓ Bon état
- ✗ épuisé ou à risque d'épuisement
- état stable ou légèrement négatif
- ? état inconnu

Nom communs et scientifique	Biologie	Zones	Etat du stock
Squale chagrin commun <i>Centrophorus granulosus</i>	Age maximum: 25-39 years Age de maturité : 8-17 years	NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Squale chagrin de l'Atlantique <i>Centrophorus squamosus</i>	Age maximum : 54-70 years Age de maturité : 27-40 years	Northeast Atlantic	✗ (ICES 2012)
Aiguillat noir <i>Centroscyllium fabricii</i>	Age de maturité : 5 years	NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Requin portugais <i>Centroscymnus coelolepis</i>		Northeast Atlantic	✗ (ICES 2012)
Pailona à long nez <i>Centroscymnus crepidater</i>	Age maximum : 54 years Age de maturité : 20 years	NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Squale liche <i>Dalatias licha</i>		Northeast Atlantic	✗ (ICES 2012)
Sagre rude <i>Etmopterus princeps</i>		NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Holbiches <i>Apristuris spp</i>		NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Requin lézard <i>Chlamydoselachus anguineus</i>		NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Squale savate <i>Deania calcea</i>	Age maximum : 32-35 years Age de maturité : 16-25 years	NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Blackmouth dogfish <i>Galeus melastomus</i>	Age maximum : 5 years Age de maturité : 2 years	NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Chien islandais <i>Galeus murinus</i>	Age maximum : 8 years Age de maturité : 4 years	NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Requin grisé <i>Hexanchus griseus</i>		NEAFC area	✗ (ICES 2012)

Nom communs et scientifique	Biologie	Zones	Etat du stock
Sagre commun <i>Etmopterus spinax</i>	Age maximum : 7-10 years Age de maturité : 4-5 years	NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Humantin <i>Oxynotus paradoxus</i>		NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Requin grogneur commun <i>Scymnodon ringens</i>		NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Requin du Groenland <i>Somniosus microcephalus</i>		NEAFC area	✗ (ICES 2012)
Alépocéphalidés <i>Alepocephalidae</i>			?
Alépocéphale <i>Alepocephalus bairdii</i>	Age maximum : 38 years Age de maturité : 13 years		?
Alépocéphale de Risso <i>Alepocephalus rostratus</i>	Maximum age: 23 years		?
Sabre noir <i>Aphanopus carbo</i>	Age maximum : 15 years Age de maturité : 8 years	Subareas I, II, IV, X, XIV and Divisions IIIa, Va	? (ICES 2012)
		Subareas VI, VII and Divisions Vb, XIIb	✓ (ICES 2012)
		Subareas VIII, IX	✓ (ICES 2012)
Grande argentine <i>Argentina silus</i>	Age maximum : 35 years Age de maturité : 8-15 years	Subareas I, II, IV, VII, VIII, IX, X, XII, XIV Divisions IIIa, Vb	? (ICES 2012)
		Division Va	— (ICES 2012)
Béryx <i>Beryx spp.</i>		North East Atlantic	✗ (ICES 2012)
Crabe rouge de profondeur <i>Chaceon (Geryon) affinis</i>			?
Chimère <i>Chimaera monstrosa</i>	Age maximum : 29 years Age de maturité : 11 years		?
Chimère hydrolagus mirabilis <i>Hydrolagus mirabilis</i>			?
Guitare de mer d'Atlantique <i>Rhinochimaera atlantica</i>			?
Grenadier de roche <i>Coryphaenoides rupestris</i>	Age maximum : 54 years Age de maturité : 10 years	Subareas I, II, IV, VIII, IX, Divisions XIVa, Subdivisions Va2, XIVba	? (ICES 2012)
		Division IIIa	? (ICES 2012)
		Division Xb, XIIc, Subdivision Va1, XIIa1, XIVb1	? (ICES 2012)
		Subareas VI, VII, Divisions Vb, XIIb	✓ (ICES 2012)
Apogon noir <i>Epigonus telescopus</i>	Age maximum : 104 years		?
Sébaste-chèvre <i>Helicolenus dactilopterus</i>	Age maximum : 43 years Age de maturité : 13-16		?

Nom communs et scientifique	Biologie	Zones	Etat du stock
	years		
Empereur <i>Hoplostethus atlanticus</i>	Age maximum : 149 years Age de maturité : 21-40 years	Northeast Atlantic	✗ (ICES 2012)
Grenadier à t [^] te rude <i>Macrourus berglax</i>	Age maximum : 25 years		?
Lingue bleue <i>Molva dypterygia</i>	Age maximum : 20 years Age de maturité : 6 years	Divisions IIIa, IVa, Subareas I, II, VIII, IX, XII	✗ (ICES 2012)
		Division Vb, Subareas VI, VII	✗ (ICES 2012)
Mora <i>Mora moro</i>	Age maximum : 39 years		?
Antimora bleu <i>Antimora rostrata</i>	Age maximum : 25 years		?
Dorade rose <i>Pagellus bogaraveo</i>	Age maximum : 15 years	Subarea IX	✗ (ICES 2012)
		Subareas VI, VII, VIII	✗ (ICES 2012)
		Subarea X	✗ (ICES 2012)
Mostelle de fond <i>Phycis blennoides</i>	Age maximum : 20 years Age de maturité : 4 years	Northeast Atlantic	— (ICES 2012)
Cernier Atlantique <i>Polyprion americanus</i>	Age maximum : 81 years		?
Flétan noir commun <i>Reinhardtius hippoglossoides</i>	Age maximum : 30 years	Subareas V, VI, XII, XIV	— (ICES 2012)
		Subareas I, II	— (ICES 2012)
<i>Cataetyx laticeps</i>			?
Hplosthète argenté <i>Hoplosthetus mediterraneus</i>	Age maximum : 11 years		?
Grenadiers autres que grenadier de roche et à tête rude			?
Escolier long nez <i>Nesiarchus nasutus</i>			?
Tapir à grandes écailles <i>Notocanthus chemnitzii</i>			?
Raie ronde <i>Raja fyllae</i>			?
Raie arctique <i>Raja hyperborea</i>			?
Pocheteau de Norvège <i>Raja nidarosiensis</i>			?
Rascasse de profondeur <i>Trachyscorpia cristulata</i>			?
Brosme <i>Brosme brosme</i>	Age maximum : 20 years Age de maturité : 8-10 years	Subareas I, II	? (ICES 2012)
		Subarea VIb	— (ICES 2012)
		Subarea XII (excluding XIIb)	? (ICES 2012)

Nom communs et scientifique	Biologie	Zones	Etat du stock
		Divisions IIIa, Vb, VIa, XIIb, Subareas IV, VII, VIII, IX	✓ (ICES 2012)
Congre <i>Conger conger</i>	Age maximum : 20 years	Northeast Atlantic	?
Sabre argenté <i>Lepidopus caudatus</i>		Northeast Atlantic	?
Grande lycode <i>Lycodes esmarkii</i>	Age maximum : 12 years	Northeast Atlantic	?
Lingue franche <i>Molva molva</i>	Age maximum : 30 years Age de maturité : 5-7 years	Divisions IIIa, IVa, Subareas VI, VII, VIII, IX, XII, XIV	— (ICES 2012)
Petit sébaste <i>Sebastes viviparus</i>	Age maximum : 40 years Age de maturité : 10-15 years	Northeast Atlantic	?

Table 2: Taux d'espèces capturées et rejetées par les chalutiers profonds de l'UE dans l'Atlantique Nord-Est.

Zone et période	Nombre d'espèces capturées	Taux de rejets moyens (avec écarts)	Reference
Chalutiers français au large des Iles britanniques, 1995-1997	Total espèces capturées : 52 (43 espèces rejetées, 8 débarquées, et 1 débarquée et rejetée).	49 % (2-82%)	Allain et al. 2003
Chalutier irlandais, Rockall, 1999	Total espèces capturées : 61	50 % (?- 80%)	Clarke et al. 1999
Chalutiers français, Ouest Ecosse, 2010		29 % (3-82%)	Guérineau et al. 2010
Chalutiers français, Ouest Ecosse, 2010	Total espèces capturées : 144	21 % (0.2-53%)	Fauconnet et al. 2011
Chalutiers français, Ouest Ecosse, 2011	Total espèces capturées : 80-100		
	Total espèces capturées : 100	21 % (1 - 45%)	Dubé et al. 2012